Bloc 5 | Mobilisation

5.4 Que le comité de mobilisation du CCMM‒CSN se dote d’outils de communication ;

Les ateliers 1, 2, 9, 10 l’ont adoptée sans amendement.

Les ateliers 4,5,6,7 et 8 ont adopté les amendements suivants :

**Atelier 5**

 ajouter à la fin: *et qui s'adresse à un public plus largement que le milieu syndical*

**Atelier 7**

Ajouter pour favoriser la communication rapide à travers son réseau.

**Atelier 6**

 ajouter « inclusif » ... se dote d'outils de communication qui favorisent l'inclusion des membres des syndicats affiliés

**Atelier 6**

Ajouter : et que le comité de mobilisation offre des formations sur la gestion des réseaux sociaux pour les syndicats affiliés

**Atelier 4**

 Que le comité de mobilisation du CCMM‒CSN se dote d’outils de communication, intègre les nouvelles approches en matière de communication, invite leurs syndicats membres à faire de même, et partage ces nouvelles approches aux syndicats ;

**Atelier 8**

Que le comité de mobilisation du CCMM‒CSN se dote d’outils de communication plus efficaces ;

**Le comité synthèse recommande l’adoption de la proposition 5.4 en intégrant les amendements des ateliers 7 et 8 pour qu’elle se lise comme suit :**

**5.4** Que le comité de mobilisation du CCMM‒CSN se dote d’outils de communication *plus efficaces pour favoriser la communication rapide à travers son réseau.*

**Le comité de synthèse recommande que le l’amendement de l’atelier 6 soit soumis à la plénière comme propositions distincte pour qu’elle se lise comme suit :**

5.4.1 Que le comité de mobilisation du CCMM‒CSN se dote d’outils de communication **et que le comité de mobilisation offre des formations sur l’utilisation des réseaux sociaux pour les syndicats affiliés.**